



AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2171-1
ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 9 mars 2026, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le règlement numéro 2171-1 intitulé : *Règlement abrogeant le Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'arrondissement (2171)*.

Le règlement 2171-1 entre en vigueur le 10 mars 2026 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 10 mars 2026.

La Secrétaire d'arrondissement par intérim

Me Sara Parent St-Laurent